



## VII Réunion des ministres de l'agriculture et de la pêche des pays membres du CIHEAM déclarations finales

*in*

Basurco B. (ed.).

The Mediterranean fisheries sector. A reference publication for the VII meeting of Ministers of agriculture and fisheries of CIHEAM member countries (Zaragoza, Spain, 4 february 2008)

Zaragoza : CIHEAM / FAO / GFCM

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 62

2008

pages 175-179

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=800749>

To cite this article / Pour citer cet article

VII Réunion des ministres de l'agriculture et de la pêche des pays membres du CIHEAM déclarations finales. In : Basurco B. (ed.). *The Mediterranean fisheries sector. A reference publication for the VII meeting of Ministers of agriculture and fisheries of CIHEAM member countries* (Zaragoza, Spain, 4 february 2008). Zaragoza : CIHEAM / FAO / GFCM, 2008. p. 175-179 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 62)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>



## **VII RÉUNION DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE DES PAYS MEMBRES DU CIHEAM DÉCLARATIONS FINALES**

- 1 L'agriculture et la pêche sont des secteurs essentiels pour le développement social et économique des pays de la Méditerranée ; ce sont donc des activités déterminantes pour la coopération dans la région. Et d'autant plus si l'on tient compte de leur contenu culturel séculaire et partagé. Une approche adéquate, fondée sur un aménagement rationnel du milieu agricole, sur la conservation des ressources halieutiques et d'éléments tels que le sol, l'eau et la biodiversité, ainsi que sur la qualité et la sécurité alimentaire, permet un développement efficace et durable.
- 2 Le Bassin Méditerranéen se trouve confronté à de nombreux défis environnementaux. Le développement de l'agriculture et d'autres secteurs économiques exige une utilisation de plus en plus intensive de l'eau, cependant la disponibilité des ressources en eau dans l'avenir est incertaine. Les ressources halieutiques, le littoral et le milieu marin en Méditerranée sont menacés par la surexploitation, la pollution et l'impact sur ce milieu d'activités en tout genre.
- 3 Il convient donc de promouvoir des initiatives favorisant une agriculture et une pêche responsables du point de vue environnemental, qui contribuent au développement durable du Bassin Méditerranéen et à la sauvegarde des valeurs et qualités matérielles et intangibles qui caractérisent et identifient le paysage agricole, le littoral ou la mer de cette région. Le futur des secteurs de l'agroalimentaire et de la pêche dépend du maintien d'un équilibre entre compétitivité et durabilité. Dans ce contexte, il est particulièrement important de mettre en place les principes de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable, adoptée par les pays riverains et la Commission Européenne révisée en 2005, pour renforcer les politiques de durabilité dans le domaine de l'agriculture, de la pêche et du milieu rural.
- 4 Dans un contexte marqué par une ouverture progressive des échanges de produits agroalimentaires, les aspects liés aux normes sanitaires, de qualité et de commercialisation prennent de plus en plus d'importance, en particulier pour les produits agroalimentaires emblématiques de l'alimentation méditerranéenne, possédant des propriétés organoleptiques et favorables à la santé de manière naturelle, et qu'il faut préserver et promouvoir. Sans une convergence en matière de réglementations relatives à la qualité et la sécurité alimentaire, le commerce des produits de l'agriculture et de la pêche pourrait être entravé.

### **GESTION ET CONSERVATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES EN MÉDITERRANÉE**

- 5 Les ressources halieutiques dans le bassin méditerranéen sont la base d'un tissu économique et culturel formé par un grand nombre d'entreprises, généralement de petite dimension, qui jouent un rôle social fondamental dans les zones où se déroulent leurs activités. La diversité des espèces et la durabilité des pêcheries en Méditerranée sont menacées par la surexploitation des stocks, la pollution, l'invasion d'espèces extérieures et la dégradation du milieu marin. Ces problèmes sont communs à tous les pays de la Méditerranée, et leur solution passe nécessairement par une réponse conjointe qui tienne compte des spécificités inhérentes aux aspects d'ordre géomorphologique, sociologique et culturel, propres à chaque pays.
- 6 C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de réaliser un effort conjoint visant à envisager des actions pour la conservation des ressources marines, à échanger des expériences sur des réglementations permettant d'assurer une pêche durable, à améliorer la participation du secteur dans l'élaboration des politiques, dans le développement de capacités scientifiques et dans la promotion de la participation active des scientifiques au sein des Organisations régionales de gestion halieutique, et à partager et uniformiser les statistiques sur l'état des stocks halieutiques.

- 7 L'aquaculture contribue à garantir un approvisionnement régulier en produits de la pêche de qualité, et à renforcer le tissu socio-économique des régions vivant des produits de la mer. Les pays de la région méditerranéenne accordent une attention particulière au développement durable de ce secteur, tout en tenant compte des risques environnementaux qu'entraîne par ailleurs l'exploitation aquacole. La croissance du secteur aquacole, du secteur de la pêche et d'autres secteurs nécessite une gestion intégrée des zones côtières.
- 8 Afin de promouvoir la coopération dans ces domaines, les Ministres de l'Agriculture et de la Pêche des pays membres du CIHEAM adoptent les RECOMMANDATIONS suivantes :
- ° Les pays membres du CIHEAM favoriseront la coopération visant à améliorer la gestion des ressources halieutiques en Méditerranée. Pour ce faire, il sera nécessaire de renforcer les connaissances en matière d'évaluation des stocks halieutiques et de mesures de protection pour leur exploitation durable, en cherchant à introduire des critères tels que les approches d'écosystème et de précaution. Des expériences concernant la création et la gestion de réserves marines protégées seront également partagées.
  - ° Il est d'une grande importance de continuer d'avancer en ce qui concerne les bases scientifiques pour la gestion durable de la pêche, afin d'établir les bases pour avancer en profondeur dans l'harmonisation des réglementations concernant la pêche. Au sein du CIHEAM, on œuvrera à coopérer pour développer une analyse comparative des législations relatives à la gestion du secteur lié aux pêches, ainsi qu'à la pêche et l'aquaculture, en s'efforçant d'incorporer des critères d'évaluation ainsi qu'une approche considérant les écosystèmes et l'approche de précaution. Les pays membres du CIHEAM, avec l'appui du Centre, renforceront la coopération visant à harmoniser les législations relatives à l'exploitation des ressources halieutiques, ainsi que la convergence autour d'aspects relatifs à la commercialisation, surtout pour les petits pélagiques, et la qualité et l'hygiène des produits de la pêche et de l'aquaculture. Sera également favorisée l'introduction ou le maintien de la consommation de poisson dans les modes de consommation alimentaire favorables à la santé, comme un des piliers du Régime Méditerranéen.
  - ° Les politiques concernant la pêche devront être fondées sur l'analyse de données objectives et fiables. Les pays membres du CIHEAM, en collaboration avec d'autres organismes internationaux tels que la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée, la FAO, l'UE et le PUNE/PAM, encourageront des actions visant à la fiabilité des systèmes de statistiques des pêches dans les pays membres et au développement d'instruments scientifiques pour le recueil et l'analyse de données, ainsi que pour le développement de la capacité institutionnelle en matière de science halieutique et la promotion de la participation des scientifiques dans les cadres de discussion scientifique.
  - ° Il est nécessaire d'améliorer la connaissance des interactions entre l'aquaculture et le milieu marin, de façon à ce que le développement de ce secteur puisse fournir des produits de haute qualité, tout en évitant les impacts environnementaux. Les pays membres du CIHEAM favoriseront l'échange d'information concernant les techniques de production durables, permettant la diversification de l'aquaculture autour de produits de qualité capables de satisfaire les demandes présentes et futures en produits de la pêche et de l'aquaculture, tout en garantissant le niveau de qualité des aliments méditerranéens.
  - ° Le CIHEAM, par l'intermédiaire des Instituts Agronomiques Méditerranéens, renforcera sa mission de formation d'experts méditerranéens en matière de pêche et d'aquaculture, ainsi que son appui à la recherche coopérative. La formation dans ce domaine exige la participation d'experts possédant des connaissances et des méthodologies communes, dans des disciplines très diverses, et doit aborder aussi bien la dimension technique que les aspects socioéconomiques et culturels liés au Régime Méditerranéen. Dans ce sens seront favorisés les partenariats entre le CIHEAM et des institutions d'enseignement et de recherche des pays membres.
  - ° Les pays membres de l'Union Européenne invitent la Commission Européenne à prendre en compte la zone méditerranéenne dans le VII Programme Cadre de R+D concernant les ressources marines.

## GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU ET PRODUCTION AGRICOLE DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE

- 9 Les caractéristiques géographiques et climatologiques des pays de la Méditerranée font que le développement de leur agriculture soit en grande mesure conditionné par la disponibilité de ressources en eau pour l'irrigation. La stimulation d'une agriculture irriguée durable et compétitive est un élément qui permet d'accroître la productivité agricole, en favorisant la sécurité et la qualité alimentaires, et en induisant le développement économique et celui du secteur industriel. L'irrigation joue un rôle social majeur en milieu rural.
- 10 L'eau n'est pas uniquement un facteur de production agricole, mais aussi un élément nécessaire pour le développement humain et économique en général. L'accès à une eau potable de qualité est une priorité que l'on doit garantir.
- 11 Il est nécessaire d'assurer la cohérence entre la politique liée aux ressources en eau et la politique agricole. La production irriguée peut s'orienter vers la production de cultures spécialisées et destinées à l'exportation, ou bien celle de produits de base pour l'approvisionnement interne et la sécurité et la qualité alimentaires. Ces deux orientations engendrent des externalités, aussi bien positives que négatives, dont il faut tenir compte dans la conception des politiques correspondantes. Ces politiques devront considérer la sauvegarde et la promotion des produits du Régime Méditerranéen, ainsi que les qualités environnementales et paysagères qui y sont associées.
- 12 L'eau étant une ressource rare, l'amélioration de l'efficacité de sa gestion dans l'agriculture méditerranéenne nécessite de façon incontournable la formulation de politiques visant non seulement à élargir l'offre de cette ressource, y compris l'exploitation de sources alternatives, mais aussi une approche axée sur le contrôle de la demande ainsi que la modernisation des infrastructures. Ainsi, il est impossible d'implanter une politique d'irrigation appropriée si ce n'est avec la participation active des usagers et de leurs associations. Le développement de l'irrigation peut être favorisé si l'on encourage l'investissement privé et la formation des usagers.
- 13 L'expansion de l'irrigation est limitée par la disponibilité de ressources en eau et par l'impact environnemental. L'utilisation inadéquate d'eau d'irrigation peut conduire à la détérioration des sols, la création de problèmes de salinité, ou la surexploitation des nappes et la désertification.
- 14 L'échange d'information et la concertation autour de mécanismes de coopération dans ces domaines sont des outils fondamentaux pour la mise au point de politiques nationales d'irrigation, adaptées aux conditions économiques, sociales et géographiques spécifiques de chaque pays.
- 15 Dans ce sens, il sera également fondamental d'introduire dans ces politiques les prévisions découlant des études sur le changement climatique et ses effets sur les ressources en eau de la région.
- 16 Pour ce faire les Ministres de l'Agriculture et de la Pêche des pays membres du CIHEAM adoptent les RECOMMANDATIONS suivantes :
  - ° Le CIHEAM favorisera l'échange de savoir-faire lié à l'information, la recherche et le développement de la gestion de l'eau et de la technologie d'irrigation, ce qui permettra de partager des expériences sur la modernisation des zones irrigables et l'amélioration de la gestion de l'utilisation agricole de l'eau, ainsi que sur le fonctionnement des associations d'usagers de l'eau.
  - ° L'observatoire du CIHEAM recueillera des informations sur la situation concrète de chaque pays, ce qui permettra d'évaluer les technologies et les politiques de gestion de l'eau et des zones irriguées les plus appropriées à chaque contexte. Le Bassin Méditerranéen est un témoignage culturel singulier et un exemple paradigmatique de valorisation ingénieuse et durable et de gestion intelligente des ressources en eau. L'Observatoire portera également une attention spéciale à ces actifs, en les documentant dans tous les cas et en les intégrant si possible dans les nouvelles politiques concernant les zones irriguées.

- Le CIHEAM renforcera son activité pour la formation de cadres spécialisés en matière de gestion de l'eau et de conduite des systèmes d'irrigation et d'utilisation de l'eau. Pour ce faire sera encouragée la coordination des programmes éducatifs entre les différents Instituts Agronomiques Méditerranéens, et sera favorisée la collaboration entre le CIHEAM et les Administrations et Centres de Formation relevant des pays membres qui développent des programmes de formation et de recherche concernant les ressources en eau pour l'agriculture.

## RECOMMANDATIONS ADDITIONNELLES

- 17 L'évolution des prix des produits agricoles de base, en particulier les céréales, est d'une importance majeure pour la sécurité alimentaire et pour le futur du secteur agroalimentaire, à la fois dans les pays producteurs et dans les pays importateurs. Dans ce sens, il est d'un grand intérêt pour les pays de la Méditerranée d'étudier les contraintes conjoncturelles et structurelles qui déterminent les prix des matières premières agricoles.
- 18 En raison de son histoire et de sa situation géographique, le Bassin Méditerranéen présente une tradition millénaire pour ce qui est de la production et l'intégration d'aliments variés, nutritifs, appétissants et apportant des bienfaits de santé. Les caractéristiques uniques des produits du bassin s'ajoutant à leurs combinaisons, élaborations, préparations et modes de consommation, ont constitué au fil des siècles un mode alimentaire singulier qui a abouti à la reconnaissance du Régime Méditerranéen, par l'Organisation Mondiale de la Santé et la FAO, comme un modèle alimentaire de qualité, bon pour la santé et durable. Le Régime Méditerranéen représente un actif culturel extraordinaire, vivant, qui continue de se transmettre et qui est partagé par tous les pays du Bassin Méditerranéen. Il représente également un potentiel économique et social important, et en même temps une marque d'authenticité, de qualité et de santé, légitime et d'une importance majeure. La promotion du Régime Méditerranéen dans la sphère internationale permettrait d'élargir des modes de consommation favorables à la santé, en encourageant une alimentation équilibrée et nutritive.
- 19 Les Ministres de l'Agriculture prennent note du projet de l'Union de la Méditerranée, dont la valeur ajoutée peut résider dans l'élan politique qu'il devrait donner à la coopération concrète autour de la Méditerranée et à la mobilisation des acteurs des pays riverains, en complément des institutions et des processus existants. Ils relèvent l'importance de renforcer la coopération agricole entre les deux rives de la Méditerranée, et le caractère précurseur du CIHEAM à cet égard.
- 20 Dans ce sens les Ministres de l'Agriculture et de la Pêche des pays membres du CIHEAM adoptent les RECOMMANDATIONS suivantes :
- Au sein du CIHEAM sera créé un Groupe de Travail ad hoc pour analyser la situation des marchés de matières premières agricoles et mener une étude stratégique du secteur. Ce groupe de travail analysera, entre autres, le projet concernant le marché de céréales, qui est actuellement abordé par le Secrétariat Général. L'étude stratégique servira de base de débat lors de la prochaine Réunion des Ministres de l'Agriculture des pays membres du CIHEAM.
  - Etant donné qu'il s'agit d'un héritage culturel immatériel extraordinaire qui nous unit et nous identifie, et en raison de son importance stratégique sociale, territoriale, environnementale, paysagère, économique, productive et à valeur santé, les pays membres du CIHEAM appuient la candidature avancée, afin que l'UNESCO reconnaisse le Régime Méditerranéen en tant que Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité.
  - Il sera créé, avec l'appui du CIHEAM, un Groupe de Travail auquel les pays participeront sur une base volontaire, pour réfléchir conjointement, en liaison avec l'Union Européenne et des organisations internationales, sur les domaines prioritaires en matière d'agriculture et de pêche, avec une attention spéciale au Régimen Méditerranéen, au développement rural, à des ressources en eau limitées, le changement climatique et à la recherche scientifique dans ces domaines.

Prenant compte des avancés réalisées dans le cadre du Processus de Barcelone et sur les bases de la déclaration de Rome de décembre 2007, ce Groupe prêter une attention spéciale aux projets susceptibles d'être proposés dans le cadre du projet de l'Union de la Méditerranée.

Le Ministre de l'Agriculture et des Affaires Rurales de Turquie, M. Mehmet Mehdi EKER a, au cours de son intervention lors de la VIII<sup>ième</sup> réunion des Ministres de l'Agriculture et de la Pêche des pays membres du CIHEAM, proposé Istanbul comme lieu où pourrait se tenir la VIII<sup>ième</sup> Réunion Ministérielle.

Saragosse, 4 février 2008